

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 22 mai 2023, à 19 heures Salle du Conseil de Ville – Procès-verbal n° 6 / 2023</p> |
|---|

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 5 du 24 avril 2023
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Joel Lema Toba
6. Crédit de 590'000 francs pour le réaménagement des caves du Château de Delémont
7. Crédit de 475'000 francs pour l'assainissement et la transformation de la terrasse extérieure supérieure du restaurant du Centre sportif
8. Crédit de 470'000 francs en faveur de l'assainissement et de la surveillance des eaux de l'ancienne décharge du Deuxième Vorbourg
9. Cautionnements pour une limite en compte courant de 700'000 francs et pour une garantie de loyer de 550'000 francs pour la Fondation Clair-Logis
10. Développement de la motion interpartis 5.01/23 – « Clair-Logis en mains publiques - bis », PSD-JDJ, CS-POP et VERT·E·S, UDC, M. Maël Bourquard
11. Développement du postulat 4.01/23 – « Des commerces et autres services accessibles aisément à tous en Vieille Ville de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig
12. Développement de l'interpellation 3.02/23 – « Marketing dans l'action et la politique publique. L'utilisation de techniques comportementales et publicitaires afin d'entraîner des changements de comportement des usagers par des mesures indirectes de rééducation. Est-ce compatible avec le libre arbitre démocratique de citoyens et de consommateurs autonomes et responsables ? », UDC, M. Dominique Baettig
13. Développement de l'interpellation 3.04/23 – « Comptoir Delémontain, son avenir », PLR et PVL, M. Pascal Domont
14. Développement de l'interpellation 3.07/23 – « Quid de l'égalité entre hommes et femmes au sein de la Municipalité ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
15. Réponse à la motion 5.03/22 – « Aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville : une accessibilité facilitée à la population », PCSI, Mme Zoé Scrima
16. Réponse à la motion 5.04/22 – « Pour des arbres à la croissance plus libre ! En finir avec la taille en tête de chat », Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
17. Réponse à la question écrite 2.01/23 – « Delémont à 15'000 habitants et une Suisse à 9 millions d'habitants, est-ce bien raisonnable ? », UDC, M. Dominique Baettig
18. Réponse à la question écrite 2.02/23 – « Quel équilibre financier pour le site de SAFED », PLR et PVL, M. Pascal Faivre
19. Réponse à la question écrite 2.03/23 – « Plan climat : quoi de nouveau sous le soleil ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Robert-Charrue Linder
20. Réponse à la question écrite 2.04/23 – « Plan d'action communal contre la pauvreté : quelles actions efficaces pour l'urgence sociale ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
21. Réponse à la question écrite 2.05/23 – « Qui gardera les enfants ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Blaser
22. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour, président, salue cordialement les participant-e-s à cette sixième séance de l'année. Il indique qu'aucun nouveau point ne sera abordé après 22h30, mais que l'ordre du jour sera traité au moins jusqu'au point 10. Il informe qu'une résolution portée par Mme Gaëlle Frossard sera mise en circulation et votée en fin de séance si elle récolte les dix signatures requises. Il annonce que M. Patrick Chapuis, absent, sera remplacé pour le traitement du dossier Clair-Logis par M. Damien Chappuis. Il présente les condoléances du Bureau à M. Christophe Badertscher, qui a récemment perdu son papa. Il indique enfin que la visite d'entreprise emmènera cette année le Conseil de Ville à la découverte des activités du CABI ; la visite aura lieu avant la prochaine séance plénière du 26 juin, la secrétaire transmettra les informations nécessaires dans le courant de la semaine. Puis M. Kerkour accueille le nouveau chancelier, M. Nicolas Guenin, qui a pris ses fonctions au début du mois de mai.

M. Nicolas Guenin, chancelier : « cela fait trois semaines maintenant que j'ai pris mes fonctions et je découvre chaque jour de nouvelles facettes de ce métier passionnant. L'équipe de la Chancellerie a été sensiblement renouvelée ces derniers temps. La plupart de mes collègues sont en poste depuis moins de deux ans. C'est une occasion de moderniser et de mettre en place de nouveaux processus correspondant aux standards actuels en matière d'administration. La digitalisation est en marche et il s'agit de l'intégrer au mieux comme un nouvel outil devant faciliter les processus administratifs et non mettre un frein au bon fonctionnement de notre administration. La réorganisation du secrétariat du Conseil de Ville a des répercussions sur la Chancellerie également. Une de mes priorités est d'assurer le bon fonctionnement institutionnel, de favoriser l'échange d'informations et la transmission des dossiers entre les services, le Conseil communal et le Conseil de Ville. La bonne collaboration avec votre secrétaire facilitera certainement cette tâche. Je veillerai à ce que la Chancellerie mette de l'huile dans les rouages entre les diverses entités de la Municipalité et je tiens à signaler également que nos chargées de communication s'inscrivent parfaitement dans cette mission. Vos remarques, vos questions, où tout autre demande sont les bienvenues, elles seront traitées avec toute la diligence souhaitée. Je terminerai ce bref propos en vous donnant quelques informations plus personnelles. J'ai grandi à Bassecourt et je suis ensuite parti à Neuchâtel pour des études en sciences humaines, j'ai obtenu une licence en géographie, histoire et sciences politiques. J'ai ensuite travaillé un peu moins de trois ans à Bévillard au sein de l'Association régionale Jura-Bienne, devenue Jura bernois.Bienne, qui était chargée notamment d'attribuer des aides financières aux communes dans le cadre de la loi sur l'aide aux régions de montagne. J'ai obtenu un diplôme postgrade en études urbaines durant cet engagement. Durant les dernières dix-huit années, j'ai travaillé comme collaborateur scientifique à la Chancellerie d'État en tant que responsable des droits politiques ; j'ai également occupé diverses fonctions d'état-major au sein de la Chancellerie cantonale. C'est avec beaucoup de satisfaction que je relève ce nouveau défi au sein de la Chancellerie communale. »

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-es :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2.

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Christophe **Badertscher**, Dominique **Baettig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Serge **Beuret**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Dominique **Bugnon**, Pascal **Faivre**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Christophe **Günter**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Jean-François **Lovis**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Pierre Xavier **Meury**, Céline **Petermann**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Colin **Vollmer**, Mérane **Woudman**

Mme Jeanne Beuret est excusée et remplacée par Mme Magali **Rohner**

M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par M. Matthieu **Weissbrodt**

M. Laurent Crevoisier est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**

Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par Mme Jeanne **Boillat**

M. Léo Macquat est excusé et remplacé par M. Steve **Claude**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville
Mme Catherine Friedli

Huissier
M. Roland Moritz

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 5 du 24 avril 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S, déplore que la séance d'information pour les membres du bureau de vote du 18 juin soit convoquée le 14 juin, jour de la grève des femmes. Un déplacement de date est souhaité afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent participer à cette manifestation de lutte contre les discriminations.

M. Damien Chappuis, maire, admet un manque d'anticipation, mais exclut de modifier la date de la séance, traditionnellement posée le mercredi précédant le scrutin. Cependant, les personnes du bureau de vote qui le souhaitent peuvent contacter le contrôle des habitants pour signaler leur absence à cette séance et, surtout, pour indiquer leurs disponibilités durant le week-end de votations.

Mme Céline Blaser est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, regrette que la Commune ait cédé à la pression d'un restaurateur opposé à la pose d'une fontaine à eau aux abords de sa terrasse. Déplorant le pouvoir de ce qu'il dépeint comme une « bistrocratie », M. Ribeaud rappelle qu'un crédit a été voté par le Conseil de Ville pour offrir à la population de l'eau potable en des lieux bien visibles et accessibles. Il demande s'il faudra une motion pour fixer l'emplacement des points d'eau, comme ce fut autrefois le cas pour la rambarde de la rue des Moulins.

M. Emmanuel Koller indique que le concept des fontaines à eau n'est pas du tout remis en cause, mais qu'il convenait dans ce cas particulier de trouver un compromis avec le restaurateur. La fontaine en question sera posée plus près de la sortie de la gare, et, en attendant, celle de la place de la Poste sera dûment signalée, afin que les visiteurs en trouvent aisément le chemin.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, aimerait savoir si la liaison de mobilité douce entre le haut et le bas de la ville est toujours à l'ordre du jour, notamment en lien avec le crédit récemment adopté pour le réaménagement du parc urbain du Pré-Guillaume. Il se demande en particulier si des discussions sont en cours avec les propriétaires fonciers concernés par le passage de la « coulée verte ».

M. Emmanuel Koller confirme que le projet est toujours d'actualité et se met en place, mais que le problème avec un propriétaire riverain n'est pas réglé. Il indique qu'une nouvelle rencontre s'impose pour trouver solution et finaliser la réalisation de la « coulée verte ».

M. Pascal Domont est satisfait.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, demande s'il était pertinent de supprimer le groupe de travail sur la gestion des déchets, auquel il a participé durant la précédente législature. Cette commission spéciale a été dissoute alors que la Commune vient juste de décider d'empoigner le problème des déchets sauvages, qu'aucun Molok n'a encore été implanté et que la déchetterie en est au stade des balbutiements. La commission de l'UETP a repris le flambeau alors qu'elle est déjà surchargée, selon M. Meury, qui craint qu'on ait voulu ici réduire au silence des voix discordantes.

M. Emmanuel Koller se défend de vouloir faire taire des personnes participant au débat sur la gestion des déchets. Le groupe de travail avait la mission bien précise de définir la stratégie pour une nouvelle déchetterie, ce qui est maintenant chose faite, raison pour laquelle il a été dissous. Le dossier a effectivement été remis à la Commission de l'UETP. Le but est aussi d'éviter les doublons et un trop grand nombre de commissions.

M. Pierre Xavier Meury est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite voir disparaître de la rue des Viviers un grand tas de terre, érigé sur terrain communal mais débordant sur des terrains privés. Elle a approché le Service de l'UETP en ce sens il y a une année, mais n'a pas eu de nouvelles depuis.

M. Emmanuel Koller va relayer une fois encore ce problème au service concerné et veiller à ce qu'une séance soit organisée pour résoudre ce problème.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Ignace Berret, PCSI, voit avec inquiétude fleurir un foyer de bunias d'Orient le long de la voie ferrée en direction de Courtételle. Cette plante figurant sur la liste noire des espèces exotiques envahissantes de la Confédération, tout doit être entrepris pour en limiter l'expansion. Dans le canton du Jura, il semble que les Communes sont responsables du suivi et de la lutte contre ces espèces et M. Berret aimerait avoir ce qui sera entrepris.

M. Emmanuel Koller indique avoir alerté les CFF sur la présence de ces bunias d'Orient le long de la voie de chemin de fer, et aussi le Canton, qui surveille les bords des pistes cyclables. La Commune, pour sa part, est compétente pour les abords des cours d'eau. Le personnel de la Voirie dispose d'un inventaire et est attentif à la gestion des plantes envahissantes dans ce cadre. Lorsque ces plantes poussent sur des propriétés privées, la Commune informe les propriétaires. De la sensibilisation est aussi faite via les moyens de communication de la Ville.

M. Ignace Berret est satisfait.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, se demande pourquoi la Commune était absente d'une récente présentation sur l'exposition nationale de 2027, organisée par la FER-Arcju. Delémont est pourtant partie prenante du projet avec Saint-Ursanne pour un volet consacré à l'intelligence artificielle.

M. Damien Chappuis, maire, indique que des choix doivent être faits quant aux invitations que reçoit la Ville. En tout état de cause, l'Exécutif et les services delémontains sont parfaitement informés de l'avancement de cette manifestation, pour laquelle Delémont ne sera d'ailleurs pas forcément sélectionnée.

M. Pierre Xavier Meury est satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de

- M. Joel Lema Toba

est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CRÉDIT DE 590'000 FRANCS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES CAVES DU CHÂTEAU

M. Emmanuel Koller évoque une opportunité, après le départ de l'ancien gérant à la fin 2022, de poursuivre une activité de vente de vin dans les caves. Mais l'objectif premier du crédit est de garantir la sauvegarde et la mise en valeur des éléments architecturaux, murs, plafonds voûtés, sols en pierre, en coordination avec la section cantonale des monuments historiques. Il s'agit aussi de remettre les locaux aux normes techniques. Le monument étant d'importance nationale, des subventions cantonales et fédérales ont été demandées et le futur gérant prendra à sa charge certains aménagements. Le début des travaux interviendra le plus vite possible. Le coût en est assez important, explique M. Koller, en raison d'une opération assez délicate de déshumidification des murs. Pour la fixation du loyer, un tarif progressif à trois paliers a été convenu afin de permettre au nouveau locataire de démarrer progressivement ses activités. Les Commissions de l'UETP et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit.

Mme Florine Jardin, PCSI, invite à soutenir la demande de crédit, qui permettra de restaurer et revaloriser un objet du patrimoine, tout en offrant un nouveau lieu ouvert au public. En conciliant patrimoine et promotion touristique, dit-elle, le crédit frappe exactement là où il faut. Le montant peut sembler important mais les derniers investissements consentis dans ces caves remontent à plus de cent ans et, mis en regard des 475'000 francs demandés pour la terrasse du Centre sportif, il ne paraît pas démesuré pour un château du XVIIIe siècle. Le groupe PCSI demande cependant que des fondations privées soient également sollicitées et que la demande de permis de construire soit déposée sans délai.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, convient que le Château est un joyau de la Vieille Ville et qu'une rénovation sera nécessaire pour lui rendre un éclat terni par le temps. Il estime cependant le moment mal choisi en raison de l'état des finances communales et propose le report de ce réaménagement. M. Domont trouverait en outre opportun d'y intégrer les locaux de la Cave à jazz et de l'ancien Caveau. Il demande enfin quel sera le prix de la location et si le gérant a établi un plan budgétaire. Le PLR s'oppose à l'entrée en matière.

M. Pierre Brulhart, PS, fait part du soutien de son groupe à cet objet et au suivant, même si la volonté de prioriser les investissements, exprimée depuis le début de la législature par cette assemblée, ne ressort pas clairement des messages qui lui sont soumis ce soir. La mise en valeur du patrimoine, la motivation du jeune gérant, qui est aussi investisseur, plaident selon lui en faveur du projet. Contrairement à son préopinant, il estime que la demande de crédit arrive plutôt tardivement, alors que le futur exploitant manifeste son intérêt depuis plusieurs années et que des promesses orales lui ont été faites il y a une année au moins par le Conseil communal. Il espère que le permis de construire sera demandé sans délai et que ce dernier ne fera pas l'objet d'oppositions de nature à décourager le futur tenancier. En conclusion, M. Brulhart s'étonne que les noms de personnes n'ayant pas de raison sociale soient mentionnés dans le message.

M. Emmanuel Koller promet une discussion rapide sur la question des priorités en matière d'investissements. Concernant la demande de report de travaux, il n'y est pas favorable, pour ne pas repousser une rentrée d'argent sous forme de loyer et pour ne pas laisser les lieux se dégrader davantage. Le loyer a été établi après une discussion avec le futur gérant sur ses perspectives. Sur les retards, le processus n'a selon lui pas été très rigoureux et il convient à présent d'aller de l'avant le plus vite possible. Le Château fête en outre son 300^e anniversaire en 2024.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 3. Il y a une abstention.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, ne donne pas tort à son parti qui s'oppose au crédit en raison de la mauvaise santé financière de la Commune, mais indique qu'il a pour sa part un lien affectif fort avec le Château, que M. Macquat est un garçon très charmant et qu'il soutiendra le projet.

DÉCISION : le crédit de 590'000 francs pour le réaménagement des caves du Château est accepté par 36 voix contre 3. Il y a une abstention.

7. CRÉDIT DE 475'000 FRANCS POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA TRANSFORMATION DE LA TERRASSE EXTÉRIEURE SUPÉRIEURE DU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF

M. Claude Schluchter observe que l'établissement a opéré sa mue, de la cantine au restaurant qui sert de bon repas à des prix accessibles. Les gens viennent y manger sans forcément fréquenter la piscine. Le succès étant au rendez-vous, la terrasse, avec sa quarantaine de places assises, ne répond plus à la demande, notamment des sociétés utilisant les différentes infrastructures du centre dans le cadre de manifestations sportives. Le crédit demandé ce soir propose d'assainir et de transformer la terrasse couverte extérieure, qui date de 1982, en doublant sa capacité d'accueil tout au long l'année. Les Commissions de l'UETP et des finances ont rendu un préavis positif à cette demande de crédit.

Mme Laurence Studer, UDC, demande pourquoi il a fallu un vote l'année dernière et un vote cette année pour le restaurant de la piscine. Elle n'apprécie pas cette tactique du saucissonnage. Elle se demande aussi pourquoi ce n'est pas le locataire qui prend à charge les frais de mobilier. Elle aimerait enfin connaître l'augmentation de la location demandée, eu égard aux travaux qui seront réalisés. Mme Studer indique qu'elle soutient ce crédit mais qu'il n'en ira plus toujours ainsi étant donné la situation financière de la Commune.

M. Ignace Berret, PCSI, juge l'établissement sous-dimensionné par rapport au potentiel du Centre sportif et donc légitime d'augmenter la capacité de la terrasse. Il trouve cependant dommage que le chantier ait été fractionné alors que tout aurait pu être réalisé en une fois, avec un gain de temps et d'argent. Après les caves du Château, voici une nouvelle illustration du manque de coordination et d'anticipation dans un projet de rénovation. Cela dit, le locataire actuel du restaurant ayant donné un bel élan à l'établissement, M. Berret conclut qu'il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin. Le loyer devrait toutefois être adapté à la nouvelle surface de l'établissement et l'exploitant prendre à sa charge l'achat du mobilier.

M. Claude Schluchter rappelle que ce dossier a été entrepris en 2020. Le covid est arrivé, un tenancier est parti, un autre est arrivé, c'était un pari pour les deux partenaires, et ce choix a été fait d'avancer par étapes, un gros crédit de 1,2 million de francs n'aurait peut-être pas passé la rampe alors. La proposition sera faite au tenancier de prendre à sa charge les 40'000 francs d'achat de mobilier. Concernant le loyer, le bail est aujourd'hui négociable et il sera renégocié. Le Conseil de Ville sera tenu informé. L'ancien locataire payait 3'000 francs par mois, le nouveau paye 4'500 francs par mois. Faut-il demander le double ? Un tenancier

accepterait-il une location de 9'000 francs ? Deux restaurants de la ville avec une capacité de 120 places paient respectivement 6'500 francs et 6'800 francs mensuels. Le loyer, ici, pourrait être dans cette fourchette. À discuter, peut-être que le tenancier refusera et qu'un autre reprendra. Tout est ouvert.

DÉCISION : le crédit de 475'000 francs pour l'assainissement et la transformation de la terrasse extérieure supérieure du restaurant du Centre sportif est accepté par 33 voix. Il y a 6 abstentions.

8. CRÉDIT DE 470'000 FRANCS EN FAVEUR DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SURVEILLANCE DES EAUX DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DU DEUXIÈME VORBOURG

M. Emmanuel Koller rappelle les obligations légales fédérales et cantonales d'assainir cette décharge figurant sur la liste des sites pollués, qui a été utilisée jusqu'au milieu des années 80 et contient entre 50'000 et 60'000 m³ de déchets ménagers et industriels. Deux méthodes ont été envisagées, l'extraction des déchets, très onéreuse, et l'assainissement, qui a été privilégié. Les bureaux d'ingénieurs préconisent de prendre des mesures en amont pour éviter que les eaux de ruissellement n'atteignent le site, de drainer la décharge pour en collecter les eaux et de recouvrir le tout de terre végétale. Il conviendra par la suite de surveiller et, selon les résultats des analyses, d'aller plus loin dans l'assainissement. Moyennant un subventionnement de 250'000 francs, la charge annuelle pour la Commune sera de 12'200 francs. Dans le souci de préserver le budget de fonctionnement de la Ville, une modification du règlement sur l'élimination des ordures ménagères et autres déchets est prévue afin d'assurer l'autofinancement des charges liées à cette demande via le fonds des déchets.

M. Jean-François Lovis, PCSI, déplore le peu de cas que l'on faisait, dans les Trente Glorieuses, des conséquences que les déchets pouvaient générer. La mise en décharge était la pratique usuelle partout en Suisse. Il est possible, jusqu'en 2025, d'obtenir une aide fédérale et cantonale et, dans MCH2, de mettre en place un règlement sur le fonds des déchets. M. Lovis demande donc que l'arrêté mentionne la réalisation de ce règlement qui permettra l'autofinancement de cette opération d'assainissement.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, se souvient que, dans les années 80, c'est un village français qui avait attiré l'attention sur la décharge de Bonfol car l'eau de ses sources était polluée. La chimie bâloise avait alors construit une paroi de palplanches et recouvert le site de terre. Pendant des années, des camions-citernes ont évacué quotidiennement des jus vers Bâle. Coût de l'opération, douze millions de francs pour du bricolage qui n'a servi à rien, puisqu'un assainissement complet a finalement dû être réalisé. Or le présent projet propose de recouvrir de terre, d'isoler et de drainer les jus, observe M. Meury, et selon les résultats que livreront les analyses, il faudra peut-être dans quelques années traiter ces écoulements dans une STEP. Dans les déchets, poursuit-il, il y a des déchets de l'hôpital, possiblement radioactifs s'ils proviennent de la radiologie, et ce n'est ni la STEP de Soyhières ni une STEP construite sur site qui pourra les traiter. M. Meury propose d'attendre encore un peu. Un fonds sur les déchets devant être créé, il propose de régler les choses du point de vue législatif et administratif avant d'investir « à l'aveugle pour du bricolage » qui pourra plus tard coûter beaucoup plus cher. Il combat l'entrée en matière.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, juge l'assainissement encore plus urgent si effectivement des déchets radioactifs sont entreposés au Deuxième Vorbourg, ce qu'elle ignorait et qui l'inquiète. Elle comprend que des raisons financières empêchent un assainissement total, mais plaide pour que les jus qui s'écoulent dans le terrain soient récupérés afin que le ruisseau de Soyhières ne soit pas contaminé. La chimie bâloise ayant longtemps payé les Communes pour accueillir ses déchets, elle se demande si la Bourgeoisie, qui possède le terrain, a à son tour été rétribuée par la Municipalité. Le cas échéant, Mme Rohner est d'avis que la Bourgeoisie devrait contribuer à l'assainissement. Elle souhaite des éclaircissements sur ce point et réserve son vote. Quant au fonds pour nettoyer cette décharge – et peut-être d'autres à venir – la taxe des déchets risque d'être augmentée pour l'alimenter. L'avocat-conseil va peut-être donner son accord, mais Mme Rohner trouve cela un peu douteux, car nombre de citoyennes et citoyens d'aujourd'hui n'ont pas contribué à cette pollution, et donc le principe du pollueur-payeur n'est pas respecté.

M. Marc Ribeaud, PS, réagit aux propos de M. Meury et Mme Rohner. Ayant travaillé dans la chimie bâloise, il sait en partie ce qui peut encore se trouver dans cette décharge, des métaux lourds par exemple. Mais la chimie, qui a pollué, a payé, et la Commune paiera aussi. C'est comme ça. M. Ribeaud espère tout de même que les bureaux d'ingénieurs et les services cantonaux ont tiré les enseignements de Bonfol et d'autres décharges autant que possible et que la solution proposée aujourd'hui, soit une isolation plus qu'un assainissement, est crédible. En tant que conseiller de Ville, il choisit de leur faire confiance. Les déchets radioactifs, il n'y croit pas, même à l'époque, il pense que cela ne se pratiquait plus. À chacune et chacun donc de choisir en conscience de faire confiance à ceux qui sont payés pour conseiller. Toute autre solution, soit évacuer le tout, serait une entreprise d'envergure cantonale voire nationale. M. Ribeaud soutient le crédit.

Mme Laurence Studer, UDC, demande par quel chemin passeront les camions de terre qui remblaieront le site.

M. Jean-François Lovis, PCSI, tient à indiquer à Mme Rohner que la Bourgeoisie, propriétaire du terrain de la décharge, n'a jamais touché « un rouge centime » pour mettre cette surface à disposition de la Commune.

M. Emmanuel Koller précise que la méthode retenue par le bureau d'ingénieur a été validée par les autorités cantonale et fédérale. C'est une première étape, qui sera suivie de cinq années d'analyses sérieuses, et il est à espérer que les résultats seront bons, car dans le cas contraire d'autres mesures seront à prendre, qui renchériront le projet. M. Koller appelle à faire confiance aux ingénieurs et précise que la responsabilité est bien celle de la Commune municipale. Le Conseil communal se rallie par ailleurs à la demande du PCSI de revoir le règlement existant avant d'activer le crédit.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 5. Il y a une abstention.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, tient à préciser qu'il n'est pas contre l'assainissement à terme de cette décharge, qui présente un problème régional important, mais il s'oppose à la méthode retenue et à l'empressement mis à vouloir la mettre en œuvre. Il ne met pas en cause non plus le sérieux des bureaux d'ingénieurs mais craint des surprises et des frais supplémentaires. Il répète qu'il est pour attendre, ne serait-ce que la mise en place du règlement ou, pourquoi pas, de nouveaux habitants pour le financer.

M. Jean-François Lovis, PCSI, tient à s'assurer qu'un règlement concernant le fonds des déchets sera présenté au Conseil de Ville avant l'engagement du crédit et propose un amendement à l'arrêté.

DÉCISION : la proposition du PCSI, opposée à la proposition du Conseil communal, est acceptée par 33 voix contre 2.

DÉCISION : le crédit 470'000 francs en faveur de l'assainissement et de la surveillance des eaux de l'ancienne décharge du Deuxième Vorbourg est accepté par 33 voix contre 5.

9. CAUTIONNEMENTS POUR UNE LIMITE EN COMPTE COURANT DE 700'000 FRANCS ET POUR UNE GARANTIE DE LOYER DE 550'000 FRANCS POUR LA FONDATION CLAIR-LOGIS.

M. Damien Chappuis, maire, se réjouit que Clair-Logis ouvre prochainement ses portes et rappelle que des séances ont eu lieu avec diverses représentations du Conseil de Ville ces derniers temps pour permettre aux responsables du dossier de transmettre un maximum d'informations en toute transparence. Le Conseil de Ville est sollicité ce soir afin de garantir la bonne exploitation de l'établissement sur deux points en particulier. Les besoins en trésorerie à hauteur de 700'000 francs, car les liquidités à disposition manquent pour lancer l'activité, puisqu'il y aura des dépenses avant l'arrivée des rentrées financières. Cela changera rapidement, selon les prévisions budgétaires. Clair-Logis ne peut pas obtenir les garanties nécessaires auprès d'un institut bancaire, raison pour laquelle elle passe par la Municipalité. Certaines garanties sont également demandées quant à des retards éventuels de paiements de factures, d'où la garantie de loyer à hauteur de 550'000 francs, en plus de la garantie SwissCaution de 550'000 francs déjà signée. M. Chappuis en vient ensuite au budget d'exploitation et au déficit prévisionnel de la fondation pour 2023. Une ligne de 100'000 francs a été inscrite au budget communal, mais le déficit est à ce jour estimé entre 320'000 et 450'000 francs. Le Délégué aux affaires communales a indiqué qu'il était possible de différencier les deux propositions faites ce soir de cette question du déficit d'exploitation. Cette dernière fera l'objet d'un point spécifique avant l'acceptation des comptes communaux en juin 2024 puisque le montant pourrait dépasser les pourcentages prévus dans les règlements d'organisation. Le Délégué aux affaires communales a exigé que des informations régulières soient données à la Commission de gestion et vérification des comptes (ci-après CGVC), voire relayées à l'ensemble du Conseil de ville. M. Chappuis conclut en espérant que les deux garanties demandées ce soir ne devront pas être dépensées.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, rappelle que la CGVC s'est souvent inquiétée de l'avenir de la fondation, on en trouve de nombreuses mentions dans les PV dès 2018. Les conseillers communaux ont régulièrement été invités à donner des informations sur les finances, la gouvernance ou le chantier. Tout aussi régulièrement, ces mêmes autorités ont expliqué ne pas avoir grand choix face aux conditions posées par le constructeur - conditions qu'elles ont tout de même acceptées. Il faut reconnaître que la fondation n'avait pas les reins assez solides pour mener un tel projet. C'est regrettable et, pour la Commune de Delémont, c'est à prendre en compte pour éviter de reproduire ces tristes erreurs à l'avenir. Aujourd'hui, la situation est telle qu'il faut aller de l'avant, avec une certaine amertume. En décembre dernier, une subvention complémentaire de 220'000 francs était octroyée pour que la fondation ne parte pas en faillite, c'était au dire du Conseil de fondation indispensable pour que la Commune et le FRED ne perdent pas

l'argent déjà investi. En mai, le Législatif discute à nouveau des besoins financiers de Clair-Logis, et pas pour de petites sommes. Les garanties ne seront peut-être pas dépensées mais c'est loin d'être certain. Même si l'institution retrouve une pleine activité dès juillet jusqu'à la fin de l'année, sachant que l'octroi des prestations complémentaires prend du temps que les assurances ne remboursent pas toutes avec rapidité, il faudra compter avec un temps de latence difficile à évaluer. Le budget prévisionnel pour 2023 table sur un excédent de charges de 320'000 francs, qui pourra même atteindre 450'000 francs selon la marche des affaires, un déficit que la Commune devra prendre à sa charge. Mme Maitre-Schindelholz est d'avis qu'il ne doit plus être dans les attributions d'une Commune de porter à bout de bras un établissement tel que Clair-Logis. La structure doit se gérer de manière autonome. La loi cantonale sur l'organisation gérontologique et son ordonnance fixent le cadre légal et le financement pour l'ensemble des structures prenant en charge des personnes âgées. Les tarifs définis par le Canton permettent à tous les homes jurassiens de fonctionner sans l'apport des pouvoirs publics. Une fois encore, conclut Mme Maitre-Schindelholz, il n'y a que peu de choix et c'est avec un oui timide que le PCSI accepte le message. Elle ajoute que la CGVC ou le Conseil de Ville auront beau être tenus au courant de la marche des affaires, la marge de manœuvre restera bien mince et se limitera de fait à mettre la fondation en faillite ou à continuer de voter de nouveaux crédits.

Mme Laurence Studer, UDC, insiste à son tour sur les mises en garde répétées de la CGVC, « attention quand vous signez des papiers, renseignez-vous, prenez de bons avocats », Vingt-trois pages de procès-verbaux de la commission en témoignent. Ses remarques, ses propositions ont selon elle été ignorées. Si la CGVC a parfaitement rempli son rôle, dit Mme Studer, les responsables de Clair-Logis ont agi avec une légèreté déconcertante, engageant la Ville à hauteur de plusieurs millions. « Vous n'écoutez jamais », lance-t-elle encore au Conseil communal.

M. Christophe Günter, PRL et PVL, rappelle les différentes aides financières déjà votées et dit se sentir « au pied du mur ou plutôt au bord du gouffre ». Il ne doute pas que les cautionnements devront être activés au vu des chiffres prévisionnels et se demande si, au début de l'assainissement du bâtiment, un réel plan financier a été réalisé avec des coûts et des charges concrètes. Il ne voit pas d'avenir serein pour cette institution. Selon lui, ce dossier reflète « la manière de gérer les affaires de la gauche de la gauche, avec un esprit de « Bisounours » ; on fait des prévisions, on admet des suppositions et, à la fin, la collectivité va s'en occuper et payer ». M. Günter aimerait savoir « comment on en est arrivé là » et pouvoir désigner « les commandants qui ont conduit le bateau dans l'iceberg ». Estimant que les cautionnements ne garantissent pas le bon fonctionnement futur de la fondation et que la Commune n'a pas les moyens de subventionner ce projet à perte, il annonce que son groupe n'entre pas en matière.

M. Patrick Frein, Le Centre, tient en préambule à féliciter l'effort de transparence de l'Exécutif communal dans la préparation de cette séance aux enjeux énormes. Son groupe accepte la demande de cautionnements, car il n'y a pas, dit-il, de solution moins mauvaise. Mais un « non » a été envisagé, et donc la faillite de ce projet, afin de stopper l'hémorragie. Le montant de la facture finale ne peut pas être articulé, mais la Commune va trinquer alors qu'elle n'a plus de marge de manœuvre financière, dit M. Frein. Il faudra s'en souvenir lors de l'examen des prochains budgets et des propositions des experts au chevet du ménage communal et de l'Administration. Le Centre demande, dans la foulée, le retrait de la motion interpartis pour le rachat de Clair-Logis et indique finalement ne pas avoir perdu tout espoir et confiance en la direction et le personnel de l'institution pour stabiliser sa situation financière.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, observe que ce dossier aura poussé la Commune dans ses derniers retranchements, tant sa gestion aura été ponctuée d'écueils à chaque étape. Elle se sent elle-même poussée dans ses derniers retranchements, sans autre choix que d'accepter la demande de cautionnements, pour permettre à la fondation de traverser dans les meilleures conditions possibles les premiers mois d'exploitation. Une impasse très inconfortable, ajoute-t-elle. Comme nouvelle présidente de la CGVC, Mme Robert-Charrue Linder s'interroge sur le rôle que la commission a joué, aurait pu jouer et jouera encore. Le sujet a été abordé dans une vingtaine de séances depuis 2018, avec une multitude de personnes invitées. Mais aurait-elle pu, dû faire plus ? Aurait-elle dû rapporter régulièrement au Conseil de Ville ? Jouer les lanceuses d'alerte de façon plus vigoureuse ? Creuser davantage les questions en suspens, comme celle du mandat confié à l'Exécutif pour la gestion et la réorganisation entre 2019 et 2021 ? La CGVC devra se poser ces questions. À ce stade, Mme Robert-Charrue Linder se dit satisfaite de lire dans le message que la fondation sera tenue d'informer régulièrement de l'évolution du dépassement prévu. Le groupe « Bisounours » accepte la demande de cautionnements, non sans rappeler à M. Günter qu'entre 2019 et 2021, ce n'est pas la gauche qui pilotait le dossier.

M. Maël Bourquard, PS, pense qu'il existe bien un choix, le sauvetage ou la faillite. Son groupe s'est penché sur deux mots : cautionner et garantir. Le message demande d'accorder la confiance au Service de la cohésion sociale, au Conseil communal et à nouvelle direction de Clair-Logis. Il observe que l'ensemble des anciens résidents et employés ont choisi de revenir à la résidence. En confiance. M. Bourquard salue aussi la transparence de l'Exécutif qui a transmis l'ensemble des données au Législatif. Une autre marque de confiance. Il évoque ensuite lui aussi la gouvernance, qui fait défaut depuis des années. Son groupe

réfléchira à une intervention sur la gouvernance souhaitée pour Clair-Logis. La question de savoir pourquoi le plan financier établi en 2018 n'a pas fonctionné devra aussi être posée, comme l'a relevé M. Günter. Pour en tirer des enseignements et pour que la relation entre la Commune et la fondation fonctionne bien. Le PS accorde sa confiance et soutient le message.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite apporter des précisions aux propos de M. Bourquard sur la gouvernance. Membre de la CGVC pendant treize ans, il rappelle que la commission s'est intéressée à ce dossier dès qu'il est apparu que l'ancien bâtiment ne pouvait pas être adapté. Contacté, le Service cantonal de la santé garantissait qu'il y avait de bonnes raisons de construire une nouvelle structure. Il était cependant impossible d'obtenir des chiffres. Même fin de non-recevoir de l'organisme de surveillance des fondations de la Suisse romande, auquel le Canton du Jura est rattaché. On ne pouvait pas obtenir d'informations, dit M. Ribeaud. Le rôle de la CGVC s'est donc limité à avertir le Conseil communal. C'est un problème, et en ce sens, il y a une nécessité, une urgence à rectifier le fonctionnement. M. Ribeaud pense que la Commune, qui ne manque pas de gens capables et qui est en train de réécrire son règlement d'organisation, veillera à se doter rapidement de meilleurs outils pour gérer ce genre d'institution. Il y a Clair-Logis, il y a aussi eu les crèches, et c'était plus interne mais le Canton était là aussi un acteur important. Il y a un effort à faire dans la gestion de ces institutions para-communales.

M. Damien Chappuis, maire, demande une prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, se souvient de la votation populaire de 2015 qui a permis de mettre à disposition des terrains communaux, à La Sorne comme à Clair Logis. La priorité était alors de réaliser Clair-Logis, notamment en raison de l'état dans lequel se trouvait le bâtiment. Mais il y a eu des oppositions, le projet a pris du retard, il a fallu déplacer le personnel et les résidents. Depuis le début donc, la Municipalité a dû trouver des arrangements avec les représentants du futur site de La Sorne. Cette période transitoire qui s'est prolongée est le gros problème de ce dossier. Mais la convention passée avec Tertianum SA a été respectée à la lettre. Le maire insiste aussi sur le fait que la CGVC ne porte aucune responsabilité. Elle a été informée chaque fois qu'elle l'a demandé, et ses mises en garde ont été écoutées. A-t-elle convaincu ? Peut-être faut-il une autre façon de fonctionner pour qu'elle ne soit pas juste « une chambre d'enregistrement ». Le choix existe ce soir, poursuit M. Chappuis, de dire « stop », et dans ce cas les clés seront rendues demain matin à l'investisseur. La fondation n'avait pas les reins assez solides à l'époque, elle ne les a toujours pas aujourd'hui, mais le Conseil communal a envie de faire confiance à la direction et à son personnel. Il a envie de voir ce train repartir sur de bons rails, puis de redéfinir la gouvernance et de « couper le cordon ombilical » entre la fondation et la Municipalité. Ce dossier a pris énormément d'énergie, à la CGVC mais aussi au Conseil communal, du côté des « Bisounours » et de l'autre côté. Avec ce problème de gouvernance, la présidence du Conseil de fondation étant gérée par la tête de CSJL. Comment faire à l'avenir ? C'est l'un des points d'interrogation.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 5. Il y a une abstention.

Mme Laurence Studer, UDC, aurait voulu soutenir ce projet avec un grand « oui ». Mais elle a appris la démission de M. Jean-Baptiste Beuret du Conseil de fondation, elle observe l'absence de M. Patrick Chapuis ce soir et elle se demande s'il y a encore un capitaine à bord. Les montants des locations et des amortissements l'inquiètent et elle aimerait avoir aussi sur quelle durée s'étendront les cautionnements demandés. Elle indique qu'elle s'abstiendra lors du vote.

M. Damien Chappuis, maire, répond que si le Conseil de Ville accepte le message de ce soir, le Conseil communal définira les modalités d'application des cautionnements via une convention avec le Conseil de fondation.

DÉCISION : les cautionnements pour une limite en compte courant de 700'000 francs et pour une garantie de loyer de 550'000 francs pour la fondation Clair-Logis sont acceptés par 34 voix contre 5. Il y a une abstention.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.01/23 – « CLAIR-LOGIS EN MAINS PUBLIQUES - BIS », PSD-JDJ, CS-POP ET VERT-E-S, UDC, M. MAËL BOURQUARD

M. Maël Bourquard, PS, indique que lorsque la motion a été rédigée, en mars, la seule information à disposition était un laconique « le Conseil communal ne souhaite pas acheter le bâtiment ». Aujourd'hui, il tient à remercier toutes les parties pour leur transparence, du bon travail parlementaire qui permet de statuer en toute connaissance de cause. Il trouve tout de même interpellant d'apprendre en 2023 que MCH2 ne permet pas l'achat de ce bâtiment alors qu'en 2021, sous le même MCH2, un droit d'emption avait été posé

pour l'acquérir. M. Bourquard trouve que le Délégué aux affaires communales aurait pu, à l'époque déjà, signaler que la démarche n'aboutirait pas. Il questionne aussi la maîtrise qu'à le Conseil communal de ses compétences financières en matière de gestion du patrimoine financier. Considérant toutes les informations contenues dans le préavis et en concertation avec les cosignataires, le porteur de la motion interpartis annonce le retrait de l'intervention.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/23 – « DES COMMERCES ET AUTRES SERVICES ACCESSIBLES AISÉMENT À TOUS EN VIEILLE VILLE DE DELÉMONT », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, explique que la démocratie participative repose sur trois piliers, le troisième étant la rediscussion d'une décision prise. La décision de supprimer les places de parc de la rue du 23-Juin a donné des résultats selon lui controversés. Des commerçants, des médecins, des centres médicaux ont signalé une baisse de la fréquentation et du chiffre d'affaires. Les automobilistes tournent peut-être plus longtemps en Vieille Ville pour trouver une place ou ils se parquent sur les trottoirs. Certains usagers auraient déplacé leurs habitudes de consommation, notamment des personnes à mobilité réduite. Le parking de l'Étang semblant mal adapté à certains véhicules, certaines personnes ont peut-être renoncé à l'utiliser. Il semble donc que toute une catégorie de population n'est pas satisfaite et il doit être possible selon M. Baettig de documenter ces différents points et, éventuellement, de trouver d'autres solutions afin de ne pas entraver l'économie concrète de la Vieille Ville.

DÉCISION : le postulat 4.01/23 – « Des commerces et autres services accessibles aisément à tous en Vieille Ville de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig est refusé par 30 voix contre 6. Il y a 4 abstentions.

12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/23 – « MARKETING DANS L'ACTION ET LA POLITIQUE PUBLIQUE. L'UTILISATION DE TECHNIQUES COMPORTEMENTALES ET PUBLICITAIRES AFIN D'ENTRAINER DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT DES USAGERS PAR DES MESURES INDIRECTES DE RÉÉDUCATION. EST-CE COMPATIBLE AVEC LE LIBRE ARBITRE DÉMOCRATIQUE DE CITOYENS ET DE CONSOMMATEURS AUTONOMES ET RESPONSABLES ? », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, pense qu'il faut amener au débat démocratique une réflexion sur les possibilités de dérive de ce qu'il appelle le marketing politique, quelque chose qui se situe entre la propagande et la publicité. Ces stratégies de *nudge* sont appliquées dans certains pays en Europe depuis longtemps, elles consistent à présenter des messages politiques qui facilitent l'acquiescement ou le consentement : face à certains dangers, le dérèglement climatique, les maladies, les guerres, on utilise un certain nombre de narratifs qui font en sorte que la plupart des usagers sont influencés dans un sens bien précis. M. Baettig aimerait savoir si les rédacteurs des messages et des textes soumis au Conseil de ville et au peuple connaissent ces techniques et les appliquent, s'ils y sont formés dans des cours où l'on apprend à présenter des choses politiquement, psychologiquement correctes. Il dit défendre pour sa part une communication ouverte, éthique et transparente.

M. Damien Chappuis, maire, voit un paradoxe entre le souhait du conseiller de Ville d'une communication claire et transparente et le titre de son interpellation, qu'il n'a pas trouvé très simple à comprendre. Il indique que ni le Conseil communal ni l'Administration ne connaissent les techniques mentionnées dans le texte, que ces dernières ne sont pas utilisées pour la rédaction des textes et des messages, qu'aucune formation ni aucun budget n'y sont consacrés, et que les rédacteurs essaient de s'exprimer le plus clairement possible dans leurs textes, notamment au Conseil de Ville.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

13. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/23 – « COMPTOIR DELÉMONTAIN, SON AVENIR », PLR ET PVL, M. PASCAL DOMONT

M. Pascal Domont, PLR et PVL, souhaite que le Conseil communal précise les termes du contrat concernant le droit de superficie de la parcelle 3047, les conditions de remise en état et de reddition du terrain, les responsabilités du bailleur et éventuellement de la Commune ainsi que les charges. M. Domont ayant appris par la presse qu'un nouveau comité d'organisation de la Foire du Jura s'était organisé, il aimerait aussi savoir si le Conseil communal est en contact et s'il garantit l'utilisation du bâtiment jusqu'à la fin du contrat actuel. Il se demande enfin qui, à la Commune, est « apte » à discuter avec le directeur du Comptoir delémontain SA pour gérer au mieux la fin de l'exploitation de la Halle des expositions. Il craint des coûts pour la Ville.

M. Damien Chappuis, maire, évoque un dossier délicat, qu'il souhaiterait discuter avec la CGVC. En attendant, il indique qu'un acte notarié datant du 18 mai 1976 a été signé entre les anciens propriétaires du terrain, les CFF, et le Comptoir delémontain SA. À l'article 13, il est dit : « à l'extinction du droit de superficie, les constructions et les installations deviennent la propriété des Chemins de Fer Fédéraux (en l'occurrence la Commune qui a racheté entre-temps) à moins que ceux-ci ne demandent le rétablissement des lieux dans leur état primitif ». La Commune a donc l'opportunité de le faire, et c'est ce qu'elle a fait en date du 20 août 2014, dans un courrier adressé au Comptoir delémontain SA : « Nous nous référons au contrat passé entre le Comptoir delémontain SA et les CFF le 18 mai 1976 et, par le présent courrier, selon les dispositions de l'article 3, nous dénonçons le contrat en question au 31 décembre 2025. En application de l'article 13 du contrat, nous demandons le rétablissement des lieux dans les états primitifs. Nous vous demandons d'ores et déjà de planifier les mesures et les frais liés à la démolition des bâtiments et à la remise en état de la parcelle ». Une provision de 140'000 francs figure dans les comptes, probablement de 2021, du Comptoir delémontain SA pour la démolition. Le site est-il pollué, notamment par l'amiante ? Le maire juge nécessaire d'en discuter avec le directeur et il lui appartient d'avoir ces contacts, qui se feront en présence d'avocats. Ce dossier est à mettre dans le contexte du développement de Gare Sud, M. Chappuis indique qu'il importe de savoir si, avant fin 2025, des projets pourront voir le jour ou pas. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de raison de démolir le bâtiment avant. Par rapport à l'association qui reprend la Foire du Jura, le maire la rencontrera tout prochainement pour définir les modalités d'utilisation des lieux. MM. Claude Schluchter et Jérôme Monnerat travaillent aussi à essayer de continuer d'organiser des manifestations au sein de ce complexe, pour le coup vraiment complexe, conclut M. Chappuis.

M. Pascal Domont est satisfait.

14. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/23 – « QUID DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOULDMAN

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, observe que la loi fédérale sur l'égalité peine à être respectée. Elle aimerait connaître en particulier les actions et progrès réalisés par la Municipalité sur plusieurs points : la grève des femmes du 14 juin, la politique de recrutement, la politique salariale, le partage des postes à responsabilités, la parité dans les instances politiques. Elle espère que Delémont est ou deviendra exemplaire en matière d'égalité entre hommes et femmes.

M. Damien Chappuis, maire, dresse l'inventaire. Des mesures de contrôle externe ont été mises en place en 2021 pour garantir que l'égalité salariale est respectée et les résultats ont été positifs ; des contrôles continueront à être menés périodiquement. Diverses mesures de flexibilisation ont été déployées pour favoriser l'organisation entre vie familiale et vie professionnelle, horaires flexibles, promotion du travail à temps partiel, partage de postes. Un accent fort est mis pour favoriser à compétence égale les candidatures féminines dans certains postes à responsabilité. D'une façon générale, il est tenu compte de la proportion d'hommes et de femmes pour orienter la sélection finale parmi les candidatures. Des contacts et des collaborations existent avec le Bureau de l'égalité sur le recrutement ciblé et sur les mesures visant à favoriser la mixité au poste clé. Les mandats pour du recrutement ciblé coûtent toutefois extrêmement cher et ne débouchent pas forcément sur des candidatures intéressantes. Pour ce qui est de la représentation féminine aux postes clés, les chefs de service sont actuellement tous des hommes. Le partage de poste et le temps partiel ont été proposés dans le but de favoriser les candidatures féminines à la tête de la Chancellerie, mais les profils de compétences répondant aux exigences de ce genre de postes sont peu nombreux, féminins ou masculins. Il a été possible d'engager des femmes à d'autres postes à responsabilité en privilégiant le partage de poste, par exemple à la direction de la Maison de l'enfance et à la Communication. Le 14 juin, les collaboratrices auront la possibilité de participer à la grève féministe. Les services s'organiseront pour assurer un service minimal. Il est, par contre, exclu d'assurer un remplacement des personnes participant à la manifestation, le personnel à disposition étant insuffisant. L'accès aux instances politiques est régi par un processus d'élection et pose le problème de définition de mesures ciblées et efficaces permettant d'influencer la répartition. Aucune démarche n'est actuellement entreprise en ce sens. La question se pose s'il est de la compétence du Conseil communal de proposer des mesures pour ce qui concerne les institutions et leur composition.

Mme Mérane Woudman est satisfaite.

15. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/22 – « AMÉNAGEMENT D'UN ASCENSEUR À L'HÔTEL DE VILLE : UNE ACCESSIBILITÉ FACILITÉE À LA POPULATION », PCSI, MME ZOÉ SCRIMA

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, dit la surprise et l'insatisfaction de son groupe à la lecture de la réponse du Conseil communal. Si le délai de réponse d'une année prévu par le règlement est bien respecté,

il n'y a pas ici l'esquisse de la réalisation qu'impose une motion. Lors du développement de cette intervention par ailleurs largement acceptée, l'Exécutif avait pourtant admis l'urgence de réaliser cet aménagement, un sujet qui revient régulièrement sur le tapis depuis vingt ans. Ce n'est pas un projet ficelé sous toutes ses coutures qui était attendu, mais pour le moins un état du dossier après une année d'étude, le descriptif des variantes possibles et un ordre de grandeur du montant à y consacrer. Le PCSI attend aujourd'hui un message circonstancié avec une demande de crédit, pas dans dix ans mais avant la fin de l'année. Le législatif prendra alors ses responsabilités au regard de l'état des finances de la Ville.

M. Emmanuel Koller dit comprendre la frustration de Mme Maitre-Schindelholz, reconnaît que son département a pris du retard et en assume la responsabilité. Il reviendra durant le troisième trimestre avec une étude détaillée, les avantages et les inconvénients d'un l'ascenseur, des variantes, leur faisabilité et des chiffres.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/22 – « POUR DES ARBRES À LA CROISSANCE PLUS LIBRE ! EN FINIR AVEC LA TAILLE EN TÊTE DE CHAT », ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, a lu avec plaisir que la Voirie était déjà partie dans le sens de cesser la taille des jeunes arbres en tête de chat. Elle s'interroge tout de même sur le maintien de cette technique de taille pour les arbres considérés comme « vieux », pour des raisons de sécurité. Le tilleul, par exemple, vit plusieurs centaines d'années et quarante ans, pour lui, ce n'est pas vieux. Mme Rohner souhaite aussi que la nouvelle approche soit bien relayée au sein du département concerné. Pour le reste, elle a pu constater que certains endroits de la ville sont mieux ombragés depuis que les arbres peuvent s'y déployer plus librement et elle est satisfaite de la réponse à son intervention.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/23 – « DELÉMONT À 15'000 HABITANTS ET UNE SUISSE À 9 MILLIONS D'HABITANTS, EST-CE BIEN RAISONNABLE ? », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Maël Bourquard, PS, a lu dans la réponse que l'offre actuelle en logements était importante et qu'elle allait encore augmenter avec les projets en cours, ce qui permettrait d'absorber la croissance escomptée. Le conseiller de Ville observe cependant que cette offre ne répond que partiellement à la demande, puisque le Conseil communal indique « qu'il n'y a plus de possibilité de développement pour des maisons individuelles et jumelées ». Il souhaite donc des éclaircissements sur ce point, parce que pour sa part, il observe qu'il y a encore des « dents creuses » en ville de Delémont. Il aimerait qu'une carte indique ces zones encore libres pour la construction de maisons individuelles et jumelées.

M. Dominique Baettig, UDC, imaginait découvrir une réflexion dans la réponse du Conseil communal, sur la croissance, la qualité de vie ou la place de la nature. Mais il est un peu déçu d'y avoir trouvé une sorte de méli-mélo qui lui fait dire que l'Exécutif manque complètement de *vista*.

M. Damien Chappuis, maire, répond à M. Baettig qu'il n'a pas été jugé nécessaire de rappeler, dans la réponse, combien la qualité de vie à Delémont, dans le Jura et en Suisse, est exceptionnelle. À M. Bourquard, il explique que les apparences sont trompeuses. Dans les zones d'activité et certaines zones mixtes, le faible indice de densité ne permet pas d'accueillir des constructions individuelles. Le maire cite Von Roll, Schäublin, Strate J, Halle des expositions, etc. Les terrains à densité moyenne ou élevée sont réservés à des locatifs, Arquebusiers, Cras des Fourches, etc. Enfin, certaines parcelles sont réservées pour des usages privés, parce que les propriétaires ont des projets à court terme ou parce qu'ils gardent leur terrain pour des constructions à moyen terme pour leur famille. C'est là que la Commune pourrait peut-être agir et faire valoir un droit d'emption pour récupérer ces parcelles. Un inventaire avait été réalisé à l'époque, qui n'a plus été mis à jour, ce que le maire s'engage à faire pour le mettre à disposition des membres du Conseil de Ville.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/23 – « QUEL ÉQUILIBRE FINANCIER POUR LE SITE DE SAFED », PLR ET PVL, M. PASCAL FAIVRE

M. Pascal Faivre, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

19. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/23 – « PLAN CLIMAT : QUOI DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, est partiellement satisfaite.

20. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/23 – « PLAN D'ACTION COMMUNAL CONTRE LA PAUVRETÉ : QUELLES ACTIONS EFFICACES POUR L'URGENCE SOCIALE ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WUDMAN**

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Mérane Woudman juge le détail des mesures clair et précis mais regrette le manque de vision d'ensemble, par exemple le nombre de personnes à l'aide sociale ou au bénéfice de la CarteCulture habitant à Delémont. Elle se demande comment monitorer la situation sociale des habitants de la ville et mieux cibler des mesures comme les sacs-poubelle ou les allocations de naissance, qui sont octroyées à toutes les familles et ne sont donc pas vraiment des actions de lutte contre la pauvreté. Les mesures donnent une vision sectorielle mais pas globale, d'où la nécessité d'un plan d'action avec des objectifs clairs. Mme Woudman demande encore si une aide communale au logement est envisageable pour certaines personnes.

M. Claude Schluchter répond, pour son département, que la CarteCulture est très prisée à la piscine, mais il n'a pas les chiffres sous la main. Il s'engage à les lui fournir. En revanche, il n'a pas d'éléments de réponse pour ce qui concerne le département de M. Patrick Chapuis.

21. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/23 – « QUI GARDERA LES ENFANTS ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE BLASER**

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, est partiellement satisfaite.

22. **RÉSOLUTION 1.01/23 – « SOUTIEN À LA GRÈVE FÉMINISTE DU 14 JUIN 2023 », PS, MME GAËLLE FROSSARD**

Mme Gaëlle Frossard, PS, observe que l'égalité entre femmes et hommes est loin d'être acquise, plus de quarante ans après son inscription dans la Constitution fédérale. Une manifestation aura lieu le 14 juin partout en Suisse pour rappeler que les femmes continuent de toucher des salaires et des rentes inférieures à ceux des hommes, que les femmes assument plus souvent que les hommes des travaux non rémunérés et que les femmes sont toujours confrontées aux discriminations et aux harcèlements. La résolution veut témoigner du soutien du Conseil de Ville de Delémont à celles et ceux qui seront dans la rue le 14 juin et de son attachement à ce qui est une valeur fondamentale de la société.

DÉCISION : la résolution 1.01/23 – « Soutien à la grève féministe du 14 juin 2023 », PS, Mme Gaëlle Frossard, est acceptée par 35 voix contre 2.

23. **DIVERS**

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- **Question écrite 2.13/23** – « Agglomération de Delémont - Où va-t-on, quand et comment ? », PS, M. Maël Bourquard
- **Question écrite 2.14/23** – « Pour une climatisation moins néfaste pour le climat », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Blaser
- **Postulat 4.03/23** – « Structure des départements », PS, M. Marc Ribeaud
- **Motion 5.05/23** – « Nouvelle affectation du centime de l'eau », PLR et PVL, M. Christophe Günter
- **Motion 5.06/23** – « Priorité pour la protection du climat », PS, Mme Baïlo Diallo Rottet

M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 22h28.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Khelaf Kerkour

Catherine Friedli

Delémont, le 15 juin 2023